



Section du Puy-de-dôme



Monsieur le président,

La campagne électorale à la présidentielle se déroule dans un contexte particulier où certains voudraient mettre au centre du débat, l'insécurité, l'immigration.

Pourtant, selon des études d'opinion convergentes, avec la santé, la question du pouvoir d'achat est plus que jamais le sujet du moment pour nos concitoyens, après la flambée des prix des matières premières, des énergies fossiles, de l'électricité, de l'alimentation, etc.

Depuis longtemps, et avant cette inflation massive, nous réclamions une augmentation du point d'indice et du système indemnitaire. Cela devient d'autant plus urgent au vu de la situation actuelle.

Solidaires Finances est fortement impliqué sur cette question dans sa sphère professionnelle avec l'action nationale « Exigeons notre dû », pour une augmentation massive du point d'indice et de notre régime indemnitaire.

Solidaires Finances a bien noté l'annonce faite à la presse du dégel du point d'indice des fonctionnaires à l'été 2022.

Notre Organisation Syndicale se montre très réservée par rapport à cette annonce de revalorisation et attend les propositions du gouvernement. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

Le décret de revalorisation de 10 % des indemnités kilométriques a été publié le 14 mars 2022 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier.

Les agents ont besoin d'une revalorisation des frais de déplacement au même tarif que pour les contribuables dans le cadre de leurs frais réels. Les agents ne devraient plus perdre d'argent à remplir les missions.

Solidaires restera vigilant sur la mise en œuvre des remboursements rétroactif des frais dans FDD.

La guerre en Ukraine nous a montré qu'il était possible, au plan mondial, de se mettre d'accord rapidement pour sanctionner financièrement des banques, un état et ses dignitaires en bloquant les comptes et les avoirs.

Solidaires aimerait donc que ce dispositif soit mis en œuvre pour lutter contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux. Cela dégagerait pour les États démocratiques, dont la France, des marges budgétaires non négligeables, qui pourraient alors participer, notamment, à une politique de financement des services publics plus égalitaire.

Concernant les points à l'ordre du jour, et plus particulièrement la note d'orientation, nous ne pouvons pas être en désaccord sur les principes posés.

La feuille de route du Secrétariat Général cette année est la suivante :

- Prévenir les risques liés aux nouveaux modes de travail en particulier le télétravail.
- Anticiper et prévenir les risques liés aux projets de réorganisation.
- Rester vigilant dans le contexte sanitaire.
- Prévenir les risques de désinsertion professionnelle et accompagner le retour à l'emploi.
- Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Consolider et ancrer la culture de la prévention dans le quotidien du travail et utiliser les crédits des CHS-CT pour contribuer à la culture de prévention.

Section du Puy-de-dôme

Il va de soi que prévenir les agressions dont peuvent être victimes les agents est aussi un élément essentiel de l'action du CHS-CT. Solidaires déplore que certains chefs de services ne soient pas plus réactifs et plus volontaires pour sanctionner les usagers faisant preuve d'incivilités et soutenir ainsi leurs équipes.

La question des effectifs et des moyens est également centrale. Pour qu'une véritable politique en santé, sécurité et conditions de travail puisse être déroulée, il faut commencer par cesser les réductions de moyens, les réductions d'effectifs et les restructurations incessantes, à l'origine des dégradations des conditions de travail.

Les moyens humains et financiers nécessitent un renforcement très important du réseau d'acteurs de la prévention ainsi que de la formation en santé et sécurité au travail.

Cela passe aussi par le recrutement et le développement d'équipe pluridisciplinaire au sein des services de médecine de prévention.

Cela passe aussi par le maintien des secrétaires animateurs qui ont un rôle prépondérant dans la bonne marche locale des actions à engager pour la protection des personnels.

Concernant les aménagements des locaux, Solidaires demande que lui soit communiqué les plans de l'ensemble des locaux restructurés du département.

Le code du travail ne fixe aucune surface minimale, mais impose des exigences de sécurité et d'hygiène. L'espace de travail du salarié doit lui permettre de disposer d'une liberté de mouvement en hauteur et en surface suffisante. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Chaque salarié doit avoir un espace de travail confortable, adapté à son activité.

Ainsi, la norme Afnor NF X 35-102, qui est un cadre de référence que l'employeur peut utiliser, indique que les surfaces minimales recommandées par poste de travail sont de :

- 10 m² pour 1 personne seule
- 22 m² pour 2 personnes
- 33 m² pour 3 personnes
- 44 m² pour 4 personnes

Solidaires revendique un nettoyage des locaux afin de travailler dans un espace sain. La surveillance du travail effectué par les équipes de nettoyage est un élément essentiel de la sécurité et de l'hygiène.

A l'heure où il est question d'avoir une rigueur budgétaire concernant les frais d'énergie, et où il a été évoqué la réorganisation des espaces de travail pour prendre en compte la présence sur site des agents et la mise en place de flex-office. Solidaire exige que les risques psychosociaux soient intégrés à la réflexion.

Par exemple, le Flex-office dont on sait qu'il a pour conséquence pour les personnels une difficulté de s'isoler et donc d'être potentiellement interrompus par les échanges de collègues ou autres bruits ; une perte d'ambiance d'équipe et la dégradation des collectifs de travail (qui ont déjà été atteints par le développement du télétravail du fait de la pandémie) ;

Le sentiment de ne pas avoir de postes de travail confortables ou idéalement placés ; des conflits entre collègues, etc.

De manière indirecte, ces espaces de travail inadaptés risquent d'entraîner détérioration de la santé et absentéisme. Or il vous incombe de prendre les mesures nécessaires pour préserver la santé et la sécurité des agents, avec une obligation de résultat en la matière.